

QUEEN
HE
8700.72
.C3
C638
1990
c.2

Comité consultatif sur TV5

TV5
Bilan
et
perspectives

unications
a

Montréal, le 30 mars 1990



Gouvernement du Québec
Ministère des
Communications

Montréal, 30 mars 1990

Monsieur Marcel Masse,
Ministre des Communications du Canada

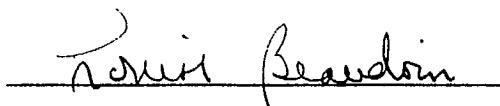
Madame Liza Frulla-Hébert,
Ministre des Communications du Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

Les membres du Comité consultatif sur TV5 ont l'honneur de vous soumettre le rapport qu'ils ont préparé conformément au mandat que vous leur aviez confié.



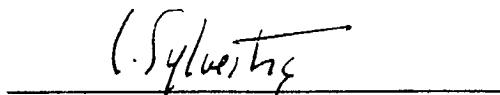
André Bureau, Président



Louise Beaudoin



Sylvie Lalande



Claude Sylvestre

AVANT-PROPOS

Au début de leurs travaux, les signataires de ce rapport ont d'abord envisagé toutes les hypothèses relatives à l'avenir du service de télévision TV5, y compris celles de son abandon ou de son remplacement. Ce n'est donc que progressivement, à la lumière des réflexions, des points de vue et des témoignages qu'ils recueillaient, qu'ils en sont arrivés à une même certitude : celle qu'il fallait maintenir et améliorer ce service. Pour lui assurer les meilleures conditions de développement, ils en sont aussi arrivés, sans l'ombre d'une dissension, aux mêmes recommandations.

Exposés que nous sommes, par la télévision, à la culture et aux valeurs de notre continent, nous pouvons, par l'intermédiaire de TV5 Québec-Canada, avoir également accès à celles de l'Europe. Grâce à la volonté politique de cinq gouvernements et à la collaboration de nombreux partenaires, nous sommes devenus les seuls téléspectateurs au monde à bénéficier quotidiennement de cette double fenêtre. Nous pouvons ainsi voir et comprendre que les enjeux majeurs de notre civilisation viennent aussi d'Europe où les racines et les fondements de nos systèmes de référence ont pris naissance et continuent d'évoluer.

TV5 Québec-Canada est unique; son programme ne contient que des images produites originellement en français. Voilà un contrepoids précieux à notre américanité. En outre, les émissions d'information qui nous viennent de l'Europe francophone augmentent nos points de repère. De cette façon, le comité croit que TV5 renforce l'une des principales valeurs de notre société qui est de croire que la liberté de pensée progresse avec le nombre de sources d'information de qualité dont elle dispose.

C'est dans cet esprit d'ouverture qu'ont été rédigées les pages qui suivent.

TABLE DES MATIÈRES

	page
AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	6
I. LA CONTRIBUTION CANADIENNE À LA PROGRAMMATION DE TV5 EUROPE	9
1.1 Vue d'ensemble de TV5 Europe	9
Organisation et fonctionnement	9
Programmation	10
Distribution et auditoire	10
Financement	11
1.2 Constats relatifs à la contribution canadienne à la programmation de TV5 Europe	11
Orientations du Rapport Decaux	11
Position actuelle des partenaires français	12
Réaménagement de la grille-horaire	13
Diffusion de TV5 Europe en France	14
Développement de TV5 Europe	15
1.3 En résumé	16
II. LE SERVICE TV5 QUÉBEC-CANADA	18
2.1 Vue d'ensemble de TV5 Québec-Canada	18
Consortium Québec-Canada	18
Programmation	20
Distribution	21
Auditoire	22
Financement	23

2.2	Constats relatifs à TV5 Québec-Canada	24
	Consortium Québec-Canada	24
	Programmation	27
	Distribution	29
	Promotion et publicité	29
2.3	En résumé	30
III.	RECOMMANDATIONS	32
3.1	L'avenir de l'ensemble du service TV5	32
3.2	La contribution canadienne à la programmation de TV5 Europe	34
	Fonds de production TV5	34
	Catégories d'émissions à privilégier	35
	Cahiers des charges des télédiffuseurs français	36
	Responsabilités du Consortium et des administrateurs du Fonds TV5	36
3.3	La réorientation de TV5 Québec-Canada.....	37
	Programmation	37
	Responsabilités du Consortium relatives à la programmation de TV5 Québec-Canada	38
	Responsabilités du Consortium relatives à la gestion du service Québec-Canada	39
3.4	Le statut et la composition du Consortium Québec-Canada	39
3.5	Le calendrier de réalisation des recommandations	40
	EN GUISE DE CONCLUSION	41
	ANNEXE	
	Liste des personnes rencontrées par le comité	43

INTRODUCTION

Le service de télévision TV5, créé en 1984, est le résultat de la collaboration de cinq réseaux de télévision européens de langue française, soit les trois chaînes françaises TF-1, Antenne 2 et FR-3, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) et la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF) pour la Belgique. En 1985, des négociations furent entreprises en vue d'adjoindre à TV5 un partenaire canadien et, en janvier 1986, TV5 Europe incorporait à sa programmation des émissions canadiennes que lui fournissait le Consortium de télévision Québec-Canada (CTQC) créé à cette fin.

Service international de télévision de langue française transmis du satellite au câble, TV5 avait alors un auditoire potentiel de 12 millions de téléspectateurs répartis dans une vingtaine de pays d'Europe et d'Afrique du Nord. Considérant que TV5 pouvait concrétiser l'existence d'un espace audiovisuel francophone international, les chefs d'Etats réunis aux Sommets de la francophonie tenus à Paris en 1986 et à Québec en 1987 souhaitaient en élargir le rôle en vue d'en faire un instrument essentiel pour la coopération multilatérale et un véhicule de communication privilégié entre les peuples ayant en commun l'usage du français. Ils ont, en conséquence, prévu l'extension de TV5 vers le Canada et, éventuellement, vers l'Afrique, le Moyen-Orient, les États-Unis et les Caraïbes.

La mise en oeuvre de la décision prise aux Sommets de la francophonie revêtait un caractère de grande urgence puisqu'il fallait pouvoir en évaluer les premiers résultats lors du Sommet de 1989. Dans ce contexte caractérisé par une forte contrainte de temps, les événements se précipitèrent et le Consortium canadien réussit à obtenir du CRTC, en novembre 1987, le permis d'exploitation de TV5 Québec-Canada. À cette occasion, le Consortium demanda que la durée de ce permis soit relativement brève, c'est-à-dire un peu plus de deux ans, car les engagements financiers des gouvernements du Québec et du Canada étaient limités à cette période.

Le Consortium de télévision TV5 Québec-Canada a sollicité et obtenu un renouvellement de permis pour une durée d'une année. Cette courte période permettra au Consortium d'évaluer l'expérience du service TV5 Québec-Canada, d'en réexaminer les orientations et de préparer la nouvelle demande de permis qui doit être déposée au cours de l'automne 1990.

Les changements au paysage audiovisuel survenus au cours des deux dernières années, tant au Canada qu'en Europe, ainsi que la publication du Rapport Decaux en France, constituent des

événements importants dont les impacts doivent être analysés pour déterminer l'orientation future de TV5 Québec-Canada et la participation canadienne à TV5 Europe. C'est pour cette raison que les ministres des Communications du Canada et du Québec ont créé un comité consultatif et lui ont confié le mandat suivant :

- 1. “évaluer le bilan et présenter des recommandations en ce qui a trait à l'apport des émissions des partenaires étrangers à TV5 Québec-Canada, à la pertinence des émissions canadiennes et québécoises à la programmation de cette chaîne, aux mécanismes administratifs appropriés pour l'opérer et au financement nécessaire à une participation la plus efficace possible;**
- 2. évaluer le bilan et présenter des recommandations sur la participation canadienne et québécoise à la programmation de TV5 Europe en tenant compte, entre autres, des modifications qui pourraient bientôt être apportées à sa structure;**
- 3. soumettre aux ministres un calendrier de réalisation des recommandations, sachant que les ministres responsables du dossier TV5 se réuniront en mai prochain à Montréal afin de fixer les orientations de politique générale”.**

Le mandat invitait aussi le comité à étudier les questions relatives à l'extension éventuelle de TV5 Québec-Canada aux États-Unis. Le comité a cependant considéré qu'il n'avait ni les moyens ni le temps de réaliser l'étude qui lui aurait ensuite permis de soumettre des recommandations précises à ce sujet. Cette décision fut communiquée aux deux ministres des Communications qui l'acceptèrent. L'extension de TV5 Québec-Canada devrait tout de même faire l'objet d'une telle étude, laquelle exigera du temps car les facteurs à considérer dans ce dossier sont nombreux et fort complexes : dispersion des auditoires, obtention des droits de diffusion aux États-Unis, négociations d'ententes, possible réaménagement de la programmation, etc.

Dans le cadre de son travail, le comité a d'abord analysé la documentation mise à sa disposition par TV5 Québec-Canada et par les ministères des Communications du Canada et du Québec; il a, ensuite, rencontré près de 90 personnes intéressées de près à l'avenir du service TV5, tant au Canada qu'en Europe. Le comité tient à remercier toutes ces personnes qui, avec beaucoup d'ouverture et d'empressement, ont accepté de partager leur connaissance du dossier TV5 et d'exprimer leurs points de vue sur les questions qui leur furent soumises. Le comité remercie également le personnel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que les représentants de l'Ambassade du Canada et de la Délégation générale du Québec à Paris qui lui ont rendu

d'éminents services tout au long de son travail, notamment en organisant les nombreuses rencontres qu'il a tenues et en lui offrant un soutien technique très efficace. Enfin, le comité offre ses sincères remerciements à son collaborateur le plus immédiat, M. Norman Ryan, consultant, rédacteur de ce rapport.

CHAPITRE I

LA CONTRIBUTION CANADIENNE À LA PROGRAMMATION DE TV5 EUROPE

L'un des volets importants du mandat du comité est d'évaluer la contribution canadienne à la programmation de TV5 Europe, en prenant en compte l'expérience acquise depuis 1986, année au cours de laquelle les premiers programmes canadiens furent diffusés par la chaîne européenne. Pour bien comprendre le contexte dans lequel la contribution canadienne à TV5 Europe a évolué, la première section de ce chapitre présentera une rapide vue d'ensemble de l'organisation et du fonctionnement du service. La seconde section, portant sur les constats du comité, permettra de faire état de l'évolution du paysage audiovisuel en France et des enjeux et défis que cette évolution représente pour l'avenir de TV5 Europe et pour la qualité de la programmation canadienne sur cette chaîne.

1.1 Vue d'ensemble de TV5 Europe

Organisation et fonctionnement

L'ensemble des activités de TV5 Europe est sous la responsabilité de Satellimages, société juridique chargée d'assurer la représentation administrative et financière de ses trois chaînes françaises, TF-1, Antenne 2 et FR-3. Les sociétés membres de Satellimages, ainsi que la RTBF, la SSR et le Consortium Québec-Canada, sont entièrement responsables du choix et du contenu de leurs émissions diffusées sur TV5 Europe. Le groupe TF-1 s'est retiré de Satellimages le 31 décembre 1989; depuis, il a aussi soulevé la question de l'interprétation des dispositions de son cahier des charges relativement à sa contribution financière et semble vouloir réexaminer sa prestation de programmes à TV5 Europe et à TV5 Québec-Canada. Il appartiendra au Conseil supérieur de l'audiovisuel, organisme équivalent au CRTC, de déterminer si les obligations prévues au cahier des charges de TF-1 doivent être maintenues ou modifiées.

Le Conseil de coopération de TV5 Europe, composé du président de Satellimages ainsi que d'un représentant de TF-1, d'Antenne 2, de FR-3, de la SSR, de la RTBF et du Consortium Québec-Canada, prend les décisions fondamentales concernant la grille de programmation, le financement global et les objectifs de développement de TV5 Europe.

Programmation

TV5 est la seule chaîne européenne dont la programmation soit entièrement composée d'émissions produites originalement en langue française. Au cours des dernières années, TV5 Europe a accru ses heures hebdomadaires de diffusion, passant de 45 heures à 71. Durant la même période, les réaménagements apportés à la grille-horaire ont cependant réduit la part relative de la programmation canadienne, laquelle est passée de 11 % à 8 %.

En 1989, TV5 Europe diffusait un peu plus de 300 heures d'émissions canadiennes fournies par Radio-Canada (40 %), Radio-Québec (23,8 %), les producteurs indépendants (16,2 %), Télé-Métropole (11,2 %), le Consortium de télévision Québec-Canada (3 %)¹, TVOntario (2,5 %), Télévision Quatre Saisons (1,6 %), l'Office national du film (1,4%) et COGECO (0,3 %).

Distribution et auditoire

Lors de sa création, en 1984, TV5 Europe avait pour objectif de rendre disponible une programmation de langue française à des pays non francophones (sauf la Belgique et la Suisse). L'adoption par le gouvernement français d'un "plan câble" laissait toutefois présager que les entreprises de câblodistribution en France pourraient également offrir le canal à leurs abonnés. Cependant, malgré l'installation d'environ deux millions de prises en France, TV5 Europe ne pouvait être reçu, en janvier 1990, que par environ 245 000 foyers, soit un taux de pénétration de 13 %². Selon les autorités françaises, il y a lieu d'estimer qu'il faudra de cinq à huit ans pour intéresser quatre à cinq millions d'abonnés aux canaux diffusés par le câble en France.

L'Europe compte 66 millions de francophones dont seulement environ six millions (10 %) peuvent actuellement recevoir TV5; le signal est tout de même reçu par près de 14 millions de foyers dont 80 % sont situés dans des régions où la langue française demeure marginale. Comme on peut le constater, l'auditoire européen de TV5 n'est pas d'abord francophone.

Nous ne disposons que de données fragmentaires sur l'auditoire réel de TV5 Europe. Les foyers câblés ont en général accès, par satellite, à une quinzaine de chaînes, en plus de leurs chaînes locales ou voisines. Selon un sondage Petar réalisé en 1988 en Europe, les 31 millions de foyers câblés en 1988 consacraient en moyenne 16,6 heures à la télévision, dont 2,7 seulement à la quinzaine de chaînes reçues par satellite. L'auditoire de TV5 étant trop restreint, il n'a pu être retenu dans le classement; cela peut s'expliquer par le fait que 85 % des francophones d'Europe vivent en France où très peu d'entre eux peuvent capter TV5.

1. Le Consortium a diffusé les émissions *Nouveau Monde* ainsi qu'une émission spéciale.

2. Source : *New Media Markets*, le 31 janvier 1990, p.10.

Financement

- **Financement des services TV5 Europe et TV5 Québec-Canada**

Les partenaires de TV5 détiennent des droits égaux, nonobstant le poids de leur apport financier. Le pourcentage de programmation offerte pour diffusion par chacun correspond au pourcentage de sa contribution aux frais communs. La France, qui occupe la majeure partie de la grille-horaire de TV5, tant en Europe qu'au Canada, assume 55,4 % de la charge financière totale des deux services, le Québec-Canada 29,5 %³, la Belgique 8,3 % et la Suisse 6,8 %. Chaque partenaire fournit gratuitement aux deux services des programmes libres de droits.

- **Financement de TV5 Europe**

Le ministère des Affaires étrangères de France constitue le plus important bailleur de fonds de TV5 Europe puisqu'il contribue, à lui seul, pour 40,5 % de son financement total. La part des gouvernements du Canada et du Québec à TV5 Europe est de 13,4 % (2 155 889 \$), alors que celle des autres partenaires (Belgique, Suisse et membres de Satellimages) est de 46,1 %.

1.2 Constats relatifs à la contribution canadienne à la programmation de TV5 Europe

Orientations du Rapport Decaux

En juillet 1989, le ministre français délégué à la Francophonie, M. Alain Decaux, remettait au Conseil des ministres français un rapport sur *La politique télévisuelle extérieure de la France* qu'il avait rédigé à la demande du Premier ministre Michel Rocard. Bien que destiné aux autorités politiques françaises, ce rapport, divulgué par la presse, a soulevé de vives réactions de la part des partenaires de TV5 puisque certaines hypothèses proposées remettaient sérieusement en question l'avenir de la chaîne en Europe.

Essentiellement, le rapport étudie les stratégies que la France devrait retenir pour assurer sa présence télévisuelle dans le monde et, par incidence, porte un jugement critique sur les résultats obtenus par TV5 Europe. Cette dernière, composée à 70 % d'émissions françaises, aurait une structure juridique indéfinie, des principes de gestion inadaptés, une grille de programmation mal conçue, des émissions souvent médiocres et une très faible audience. Dans un rapport qu'il soumettait en 1987 au Premier ministre français, M. Michel Péricard en arrivait à de semblables

3. Ce pourcentage inclut les revenus du câble, lesquels sont réinvestis dans la production canadienne diffusée sur TV5 Québec-Canada et, en partie, sur TV5 Europe.

constats au sujet de TV5 : produit composite et peu adapté à une audience pan-européenne, TV5 aurait une audience limitée, son fonctionnement serait difficile et son financement compromis (TF-1 souhaitait déjà s'en retirer).

Au terme de son analyse, le Rapport Decaux propose :

- **la création d'une banque de programmes vidéo constituée des meilleures émissions produites en France et disponibles par satellite, d'ici cinq ans, à l'échelle du monde;**
- **la diffusion progressive de la chaîne française Antenne 2 en Europe; considérant les conséquences qu'aurait la mise en oeuvre de cette recommandation sur l'avenir de TV5, la France devrait alors choisir l'une des trois options suivantes :**
 - a) **retrait rapide de la participation de la France à la chaîne TV5 Europe;**
 - b) **amélioration de TV5 Europe;**
 - c) **remplacement progressif de TV5 Europe par Antenne 2 et compensation offerte aux partenaires actuels de la France (exemple : diffusion d'émissions belges, suisses et canadiennes sur Antenne 2 à l'extérieur de la France et sur FR-3 sur le territoire métropolitain);**
- **la création d'un Conseil audiovisuel extérieur de la France, composé de cinq ministres français et placé sous l'autorité du Premier ministre;**
- **mise à disposition, dès 1990, de 50 millions de francs additionnels (9,3 millions de dollars) pour la mise en route de ces différents projets.**

Position actuelle des partenaires français

Le Rapport Decaux, adopté par le gouvernement français, provoqua de vives réactions de la part des partenaires de la France associés à TV5 Europe. Ultérieurement, la partie française a clairement indiqué qu'elle rejetait l'option relative au retrait de la participation française à TV5 Europe; par ailleurs, des déclarations publiques attribuées à M. Decaux laissèrent croire que l'option relative au remplacement de TV5 par Antenne 2, avec compensation aux partenaires, pourrait être privilégiée.

Les grandes lignes de la solution présentement à l'étude concernant l'avenir de TV5 Europe comprennent :

- **un changement de la structure actuelle de TV5 Europe;**
- **un élargissement de la grille-horaire de 8 à 12 heures par jour;**
- **une amélioration de la qualité de la grille-horaire en augmentant, par exemple, le nombre d'émissions de fiction et en explorant la possibilité d'y ajouter des émissions de la SEPT, chaîne culturelle franco-allemande;**
- **un changement de satellite pour élargir la diffusion de TV5 en Europe. Ainsi, dès l'été 1990, le signal de TV5 Europe serait disponible sur le nouveau satellite EUTELSAT 6 et occuperait seul un canal de ce satellite. Ce changement dut être reporté à cause de difficultés techniques.**

En ce qui concerne les autres recommandations du Rapport Decaux, le gouvernement français a déjà entériné deux d'entre elles : - le Conseil audiovisuel extérieur de la France fut créé; - on a annoncé l'attribution de 50 millions de francs additionnels pour la mise en route de l'ensemble des projets annoncés dans le Rapport.

Une incertitude demeure, cependant, en ce qui concerne le choix des outils à utiliser pour que la politique télévisuelle de la France favorise effectivement le rayonnement extérieur recherché. En effet, des ententes gouvernementales furent signées récemment en vue de diffuser, au moyen de Canal France International, des programmes français en Europe de l'Est, de diffuser Antenne 2 en Tunisie et en Grèce, et d'offrir des programmes de la SEPT en Pologne. Fait à noter, tous ces outils, qui semblent se disputer les marchés extérieurs de la France, sont entièrement contrôlés par le gouvernement français, alors que TV5, seul outil de coopération multilatérale destiné à assurer le rayonnement de la francophonie dans le monde, ne semble pas être privilégié.

Réaménagement de la grille-horaire

L'hypothèse d'élargir la grille-horaire de TV5 Europe est actuellement à l'étude en France; si elle était retenue, les partenaires étrangers auraient à faire un choix: - s'ils continuent de fournir le même nombre d'heures de programmation à TV5 Europe, ils occuperont alors une portion de plus en plus réduite de la grille-horaire; - par contre, s'ils désirent maintenir leur pourcentage actuel de

programmation, cela signifiera nécessairement une augmentation de leur contribution financière et du nombre de leurs programmes.

Diffusion de TV5 Europe en France

Le rayonnement de TV5 Europe est fortement handicapé par le petit nombre d'abonnés au câble en France, lequel ne croît que très lentement : 150 000 foyers en 1989, environ 245 000 en janvier 1990. Pour cette raison, la diffusion de TV5 en France est devenue, au cours des années, une préoccupation importante pour les partenaires canadiens qui en ont fait part à la partie française à plusieurs reprises. À cet égard, on doit rappeler que, si les partenaires français n'ont jamais pris, lors des premières négociations avec le Consortium canadien en 1985, d'engagement formel écrit garantissant la diffusion du canal sur le territoire français, ils ont tout de même clairement affirmé ultérieurement, lors de la négociation relative à la création de TV5 Québec-Canada, que TV5 Europe devait constituer une excellente vitrine pour les productions canadiennes en France. Sur ce point, les interlocuteurs français considèrent qu'il y eut malentendu et que TV5 Europe a toujours eu pour mission première de rejoindre des francophones à l'extérieur de la France.

Quoiqu'il en soit de la distribution du signal de TV5 en France, les négociateurs français de l'entente fondaient beaucoup d'espoir sur la réalisation du "plan câble" et s'étaient engagés à faire un effort particulier pour offrir le signal TV5 aux futurs câblodistributeurs français, au rythme du développement du plan, lequel n'a malheureusement pu être réalisé tel que prévu. Ainsi, le service TV5 Europe est, à toute fin utile, quasi inconnu en France.

La faiblesse de la diffusion de TV5 Europe en France demeure donc une source d'insatisfaction pour le Consortium canadien, surtout lorsqu'il considère les efforts qu'il a lui-même accomplis pour étendre le plus possible la diffusion de TV5 sur l'ensemble du territoire canadien (2 674 377 abonnés).

Il faut, par ailleurs, considérer les problèmes importants que soulèvera certainement, au cours des prochaines années, une plus forte diffusion de TV5 en France. Plus le nombre d'abonnés au câble croîtra, plus les coûts imposés aux radiodiffuseurs français (TF-1, Antenne 2 et FR-3) en droits de reprise seront élevés. En effet, les ayants droit ont signifié aux diffuseurs français que, s'ils avaient déjà accepté 3,5 % du cachet initial pour une retransmission sur TV5 Europe à l'extérieur de la France, ils exigeraient à l'avenir 25 % dans le contexte d'une large retransmission en France. Les deux tiers de la programmation de TV5 Europe étant d'origine française, les radiodiffuseurs français auraient à payer cette note tout en alimentant la concurrence sur leur propre marché.

Une plus forte pénétration de TV5 Europe sur le marché français posera, en outre, le problème de la pertinence de sa programmation. Considérant la réaction plutôt négative du public canadien à l'occasion de reprises d'émissions déjà diffusées sur des chaînes conventionnelles, il n'est peut-être pas acquis que la reprise, sur TV5 Europe, d'émissions déjà diffusées sur les chaînes françaises soit suffisante pour assurer son succès. Faudrait-il alors que TV5 diffuse majoritairement des émissions produites en français à l'extérieur de la France ou, encore, des émissions originales françaises non déjà diffusées sur les chaînes conventionnelles? Ou faudra-t-il plutôt aménager la grille-horaire pour que les reprises d'émissions françaises satisfassent davantage les besoins des téléspectateurs qui n'auraient pu voir certaines émissions lors de leur première diffusion sur les chaînes françaises? Pour répondre à de telles questions, il apparaît urgent que soit engagée une étude sur le développement de TV5 Europe en France.

Quant aux émissions canadiennes sur TV5 Europe, leur disponibilité est entravée par l'interprétation actuelle de certaines conditions du cahier des charges imposées aux télédiffuseurs conventionnels français. En effet, les cahiers de charges imposent à ces télédiffuseurs l'obligation de mettre à l'horaire, en première diffusion, un certain volume d'émissions produites originellement en langue française; en conséquence, dès qu'une émission canadienne répondant à ce critère est diffusée sur TV5 Europe, elle ne peut plus, malgré la faible distribution de ce canal en France, être considérée comme une émission mise à l'horaire pour la première fois sur une chaîne conventionnelle⁴, c'est-à-dire comme faisant partie du quota d'émissions originellement produites en langue française et présentées en première diffusion en France. Elle perd donc toute valeur commerciale sur le territoire français. En conséquence, les producteurs ou distributeurs canadiens ont peu d'intérêt à diffuser leurs émissions sur TV5 Europe s'ils croient pouvoir les vendre aux télédiffuseurs conventionnels français. Cette situation explique certaines des difficultés que rencontre le Consortium Québec-Canada à mettre à la disposition de TV5 Europe des émissions particulièrement intéressantes.

Développement de TV5 Europe

Lors de rencontres avec les représentants du gouvernement français, notre comité a obtenu l'assurance que le service TV5 Europe sera maintenu et qu'il continuera d'être soutenu par la France, du moins à court terme. Il demeurera cependant dans une situation précaire. Non seulement sa diffusion sur le territoire français ne constitue pas une priorité, mais on procède actuellement à un réexamen de ses orientations, de sa programmation, de son financement et, surtout, de la place qu'il doit occuper dans la politique télévisuelle extérieure française (en France TV5 Europe émerge au budget du ministère des Affaires étrangères). Le Rapport Decaux intègre

4. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel est chargé de veiller au respect de ces conditions.

d'ailleurs TV5 Europe à l'ensemble des nombreux moyens que la France s'est donnés au cours des dernières années dans le cadre de sa politique télévisuelle extérieure, mais sans privilégier cet outil.

Le développement de cette politique est maintenant sous la responsabilité du Conseil audiovisuel extérieur de la France (CAEF), présidé par le Premier ministre, M. Michel Rocard, et comprenant sept autres ministres qui, compte tenu de leurs responsabilités respectives, ont des intérêts divers en ce qui a trait au rayonnement de l'audiovisuel français à l'extérieur de l'Hexagone. En effet, TV5 Europe, la SEPT, Antenne 2, la SOFIRAD et Canal France International relèvent tous de ministres différents qui disposent de leur propre budget et qui établissent individuellement, jusqu'à présent, leurs objectifs et leurs priorités.

1.3 En résumé

- **Conditions nécessaires à la stabilité du service TV5 Europe**

En France la décision semble désormais acquise de maintenir le service TV5, du moins à court terme. Cependant, l'absence de priorités connues relativement aux différents moyens qui seront utilisés pour mettre en oeuvre la politique télévisuelle extérieure de la France, de même que l'état de concurrence dans lequel le service TV5 Europe se trouve ainsi placé, rend incertain l'avenir de ce service qui n'est pas entièrement sous contrôle français. Pour assurer son développement, il serait pourtant indispensable qu'on lui garantisse une certaine stabilité. Il est donc nécessaire que des engagements précis soient pris à cet égard par les gouvernements qui ont encouragé sa création et qui, jusqu'à présent, l'ont soutenu financièrement. Son rôle doit être précisé, sa place parmi les autres moyens audiovisuels de rayonnement à l'étranger doit être établie, des engagements financiers pluriannuels doivent être annoncés pour assurer son développement.

- **TV5 Europe : vitrine culturelle et outil de coopération multilatérale**

À l'origine, les gouvernements du Québec et du Canada considéraient que TV5 Europe offrirait une excellente vitrine commerciale pour les productions télévisuelles canadiennes. Il est maintenant acquis que ce service n'a pas rempli cette fonction et qu'il ne se substituera jamais à d'autres moyens beaucoup plus efficaces, tel le Marché international de programmes (MIP-TV).

Toutefois, offrant une large ouverture sur le monde, TV5 Europe peut constituer une vitrine culturelle donnant accès à d'autres valeurs, d'autres points de repère, et un moyen de mieux

connaître les peuples francophones, d'échanger avec eux et d'accroître le caractère multilatéral de la coopération dans l'ensemble de la francophonie.

- **Approvisionnement de programmes canadiens de qualité**

La faible distribution de TV5 Europe sur le territoire français et les contraintes imposées par les cahiers des charges des chaînes conventionnelles en France représentent un désavantage évident pour les producteurs et télédiffuseurs canadiens. Cette situation rend extrêmement difficile l'approvisionnement de productions de qualité pour la programmation canadienne diffusée sur TV5 Europe. Ce problème se posera avec encore plus d'acuité si l'hypothèse présentement à l'étude d'élargir la grille-horaire de la chaîne était retenue. Malgré les difficultés actuelles, il demeure tout de même important que le Canada puisse projeter en Europe une image qui corresponde le mieux possible à l'expertise, au savoir-faire et à la créativité des producteurs et télédiffuseurs canadiens. En conséquence, le Consortium devra trouver des solutions originales pour améliorer la qualité de la production et diversifier les sources d'approvisionnement des programmes canadiens qui seront diffusés sur TV5 Europe.

Dans le troisième chapitre de ce rapport, le comité reviendra sur ces importantes questions, lesquelles orienteront d'ailleurs plusieurs de ses recommandations.

CHAPITRE II

LE SERVICE TV5 QUÉBEC-CANADA

Le Consortium de télévision Québec-Canada obtenait du CRTC, le 30 novembre 1987, un permis d'exploitation lui permettant de diffuser TV5 sur l'ensemble du territoire canadien. La nouvelle chaîne mit en ondes sa programmation régulière le 1^{er} septembre 1988, prenant ainsi le relais de TVFQ-99 qui diffusait des émissions françaises au Québec et au Nouveau-Brunswick depuis 1979. Le présent chapitre permettra de décrire les principales composantes de ce service et de dresser le bilan de ses activités, notamment en ce qui a trait à sa programmation, à son fonctionnement, à sa distribution sur le territoire canadien, à son financement et à ses activités de promotion.

2.1 Vue d'ensemble de TV5 Québec-Canada

Les partenaires de TV5 ont opté pour l'adaptation de la structure de fonctionnement du service aux caractéristiques et obligations que requiert la diffusion du signal hors de l'Europe. Ainsi, l'extension de TV5 vers le Canada a donné lieu à la création d'un Conseil de coopération autonome, à majorité canadienne, doté d'un budget spécifique, et d'une grille de programmation destinée aux auditoires canadiens.

Consortium de télévision TV5 Québec-Canada

La création du Consortium de télévision TV5 Québec-Canada marquait un événement important au Canada. Pour la première fois un organisme titulaire d'un permis de télévision regroupait la majorité des télédiffuseurs de langue française, tant du secteur privé que public, ainsi que des entrepreneurs du secteur de la production audiovisuelle. Cette collaboration entre la télédiffusion privée et publique conférait à ce projet un caractère unique dont on attendait des retombées importantes aux plans culturel, politique et économique :

- elle accentuerait le caractère multilatéral de la coopération canado-québécoise dans le monde francophone;
- elle permettrait d'offrir au public canadien de nouvelles sources d'information, une vitrine culturelle largement ouverte sur le monde, ainsi qu'un nouveau moyen de connaître les autres peuples francophones;

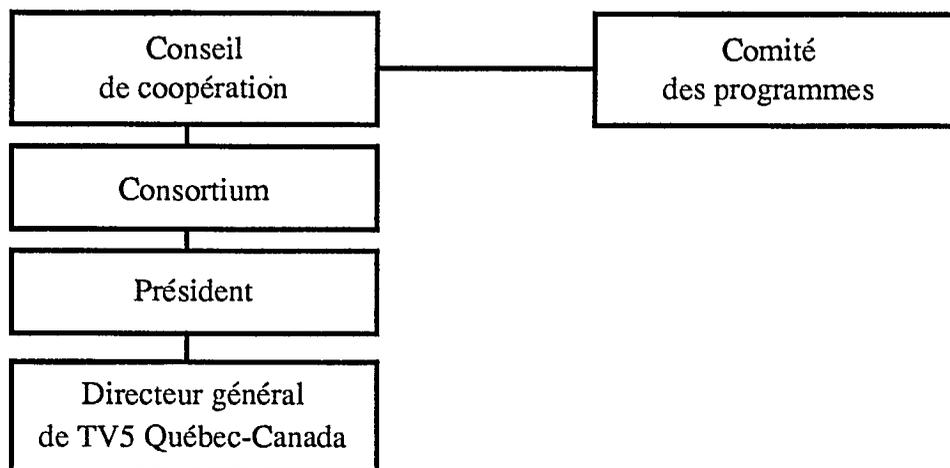
- elle servirait les objectifs de la politique canadienne en radiodiffusion puisqu'elle offrirait aux francophones de tout le pays un service complémentaire de télévision de langue française;
- elle constituerait, sur le marché européen, plus particulièrement en France grâce au "plan-câble" dont la réalisation avait débuté, une vitrine de prestige, donc une occasion de développement économique et d'exploration de nouveaux marchés télévisuels pour les productions canadiennes.

Le Consortium regroupe quatre sociétés publiques (Radio-Canada, Radio-Québec, TVOntario, Office national du film) et cinq sociétés privées (Télé-Métropole, Télévision Quatre Saisons, Groupe COGECO, la firme Film Sat et Radio-Nord). Ces neuf organismes ont chacun un représentant au comité de direction du Consortium.

Les membres associés au Consortium s'engagent : - à mettre à la disposition du Consortium des émissions pour présentation par TV5-Europe et TV5 Québec-Canada; - à assumer les coûts administratifs qui leur sont propres en ce qui concerne l'identification, la préparation et la fourniture de leurs programmes.

Le président du Consortium préside également le Conseil de coopération TV5 Québec-Canada, lequel est composé des neuf membres canadiens du Consortium et de six représentants de TV5 Europe (Satellimages, TF-1, Antenne 2, FR-3, SSR et RTBF).

Structure des responsabilités du Consortium de télévision Québec-Canada



Programmation

La programmation de TV5 Québec-Canada est préparée par un comité des programmes, sur lequel siègent des représentants des organismes associés au Consortium, et est approuvée par le comité de direction du Consortium. L'horaire quotidien de diffusion s'étale de 15 h 00 à 24 h 00. Dans une proportion de 80 %, la programmation de TV5 Québec-Canada est identique à celle de TV5 Europe et 20 % est constituée d'émissions canadiennes.

Le tableau suivant présente, pour l'année 1988-1989, les catégories d'émissions hebdomadaires de TV5 Québec-Canada provenant d'Europe et du Canada.

Catégories et moyenne hebdomadaire d'émissions à TV5 Québec-Canada (1988-1989)

Informations :	nouvelles, magazines d'actualité, affaires publiques, reportages et documentaires			
	Europe	24h35		
	Canada	11h10		
	Total	35h45	52 %	
Culture :	littérature, musique, langue, arts, documentaires culturels			
	Europe	7h15		
	Canada	2h00		
	Total	9h15	14 %	
Divertissements :	variétés, fictions, cuisine, magazines légers, émissions pour enfants			
	Europe	23h00		
	Canada	0		
	Total	23h00	34 %	
	Total	Europe	54h50	80 %
		Canada	13h10	20 %

Source : TV5 Québec-Canada.

Comme on peut le constater, la grille-horaire de TV5 met notamment l'accent sur l'information générale avec la diffusion d'un bloc d'informations, d'affaires publiques et de magazines comprenant un journal télévisé européen diffusé au Canada le même jour qu'en France; cette dernière réalisation constitue une innovation importante. TV5 diffuse également un bulletin de nouvelles dont la particularité est de mettre l'accent sur les régions du Québec et du Canada.

Au début de TV5 Québec-Canada, la part canadienne de la grille-horaire était constituée, à parts égales, d'émissions originales et d'émissions diffusées en reprise. Le nombre de ces dernières fut progressivement réduit en raison des réactions plutôt négatives qu'elles provoquèrent chez l'auditoire. Aujourd'hui, la majeure partie des émissions canadiennes est constituée de productions originales, dont l'émission *Info 5*, bulletin de nouvelles de 30 minutes diffusé du lundi au vendredi, et la diffusion d'une trentaine de documentaires originaux d'une heure, en première diffusion au Canada.

Distribution

Le signal TV5 est disponible dans l'ensemble de la zone desservie par les satellites Anik C1 et D2, c'est-à-dire la totalité du territoire canadien, les États-Unis et les Caraïbes. On estimait, à la fin de septembre 1989, que 2,67 millions d'abonnés recevaient TV5 au Canada, soit 40,6 % des foyers câblés.

Le tableau suivant permet de constater que le canal TV5 est reçu au Québec par près de 1 500 000 foyers, soit presque la totalité des abonnés au câble. Par ailleurs, environ 121 000 foyers francophones hors du Québec ont accès ou sont en voie d'obtenir l'accès à TV5 Québec-Canada par le câble. Cela représente approximativement 50,2 % des foyers francophones hors du Québec présentement abonnés au câble. En ajoutant les francophones du Québec, on peut considérer que TV5 rejoint 58,5 % des foyers francophones du Canada, ou 89,1 % des foyers francophones abonnés au câble.

Distribution de TV5 au Canada (septembre 1989)

Province ou territoire	Abonnés	Pourcentage
Terre-Neuve	nil	nil
Île-du-Prince-Édouard	15 686	73,2
Nouvelle-Écosse	58 568	29,2
Nouveau-Brunswick	47 680	32,6
Québec	1 462 160	96,6
Ontario	410 742	15,9
Manitoba	218 382	85,1
Saskatchewan	8 635	5
Alberta	176 069	29,1
Colombie-Britannique	276 455	28,8
Yukon et T. N.-O	nil	nil
Total	2 674 377	40,6

Source : Association canadienne de la télévision par câble.

En septembre 1989, 1 121 683 abonnés anglophones avaient accès à TV5. Cependant, les deux plus importantes entreprises de câble au Canada anglais, Rogers Communication et Maclean Hunter, n'ont pas encore accepté de distribuer TV5. Afin d'accroître la distribution de TV5 dans les provinces anglophones, le Consortium a retenu les services de CANCOM en lui confiant le mandat d'offrir le signal TV5 à des auditoires qui ne le reçoivent pas encore.

Le coût mensuel imposé à l'abonné québécois est de 0,28 \$ pour le service TV5. À l'extérieur du Québec, dans les régions où les francophones sont minoritaires, le tarif mensuel varie de 0,02 \$ à 0,08 \$ selon le pourcentage de francophones vivant dans la région desservie par le câblodistributeur.

Auditoire

TV5 Québec-Canada s'était fixé comme objectif d'atteindre 1 % de l'auditoire à la fin de sa première année d'activités; après huit mois d'opération, au printemps 1989, il rejoignait 0,92 % de cet auditoire. Soulignons, à titre de comparaison, que TVFQ-99 n'atteignait que 0,4 % de l'auditoire au cours de ses dernières années d'opération, malgré le fait que 1 230 000 foyers avaient accès au service par le câble.

Cependant, pour obtenir davantage d'information sur l'auditoire réel de TV5 Québec-Canada, nous ne disposons malheureusement que de données fragmentaires et contradictoires, dont la fiabilité n'est pas encore bien établie. Les sondages réalisés pour mesurer l'auditoire des réseaux de télévision à cote d'écoute restreinte, tel TV5 Québec-Canada, sont en effet à la merci d'un échantillon très réduit et les résultats obtenus doivent être interprétés avec beaucoup de prudence. C'est pourquoi, après avoir analysé les données obtenues par de tels sondages, notre comité a choisi de ne pas s'y référer pour fonder ou appuyer les jugements qu'il doit porter sur TV5 Québec-Canada.

Financement

- **Les revenus**

L'année d'exploitation de TV5 Québec-Canada s'étend de septembre à août. Avant le 1^{er} décembre, le Conseil de coopération de TV5 Québec-Canada approuve le budget des frais communs du prochain exercice, lesquels sont assumés par chaque pays participant selon le temps d'antenne qu'il occupe.

Comme on peut l'observer au tableau suivant, les revenus provenant des abonnés au câble représentent 49 % des revenus de TV5 Québec-Canada. Ces revenus furent plus élevés que prévu car l'accroissement des abonnés au Québec au cours de l'année 1988-1989 a été important. Par ailleurs, les revenus de publicité, inclus dans "autres revenus", sont négligeables.

Revenus de TV5 Québec-Canada (Septembre 1988 - août 1989)

Abonnés au câble	4 745 418 \$	49 %
Contributions des partenaires européens	2 750 000	28
Subventions du gouvernement du Canada	1 404 000	14
Subventions du gouvernement du Québec	635 000	7
Autres revenus	180 678	2
Total	9 715 096 \$	100 %

Source : Consortium de télévision Québec-Canada, *Rapport financier annuel*, le 31 août 1989.

Les revenus les plus importants de TV5 Québec-Canada proviennent des abonnés au câble. Ces revenus ont servi jusqu'à présent à la production d'émissions canadiennes destinées à TV5 Québec-Canada, dont certaines sont diffusées sur TV5 Europe. À ce sujet, la France rappelle cependant régulièrement et avec beaucoup d'insistance, à ses partenaires canadiens, son mécontentement du fait que ces revenus ne contribuent pas au paiement des frais communs.

- **Les dépenses**

Dans l'ensemble des dépenses de TV5 Québec-Canada, les plus importantes sont consacrées à la production d'émissions canadiennes : 4 178 758 \$ (dont 65 % sont utilisés pour les émissions d'actualités et d'informations), à la transmission et à la mise en ondes (3 281 320 \$), et aux frais d'administration (1 532 740 \$), lesquels incluent des frais de préexploitation, donc non récurrents, d'environ 800 000 \$. Le paiement aux ayants droit canadiens représente 400 000 \$, dont 200 000 \$ pour la diffusion en Europe et 200 000 \$ pour le Canada.

Dépenses de TV5 Québec-Canada
(Septembre 1988 - août 1989)

Coût des émissions canadiennes	4 178 758 \$	42 %
Transmission et mise en ondes	3 281 320	33
Production et exploitation	443 159	5
Administration	1 532 740	16
Publicité	401 254	4
Total	9 837 231	100

Source : Consortium de télévision Québec-Canada, *Rapport financier annuel*, le 31 août 1989.

2.2 Constats relatifs à TV5 Québec-Canada

Consortium Québec-Canada

La création du service TV5 Québec-Canada était considérée comme un moyen d'enrichir d'émissions culturelles la programmation actuellement disponible sur les réseaux de télévision conventionnels, de diversifier les sources d'information auxquelles les Canadiens ont habituellement accès du fait de leur appartenance nord-américaine et, ainsi, d'obtenir une vision élargie du monde. On espérait aussi que TV5 ajouterait à la diversité du système de la radiodiffusion canadienne et contribuerait ainsi à maintenir un équilibre entre les services de télévision de langue française et

de langue anglaise, en offrant une programmation et une grille-horaire complémentaires, de haute qualité, aux auditoires francophones canadiens.

Pour leur part, les représentants des gouvernements du Québec et du Canada voyaient également dans TV5 un moyen pratique et efficace de projeter le savoir-faire des producteurs et diffuseurs canadiens sur le plan international, d'offrir une vitrine européenne à leurs productions et, en conséquence, d'élargir leur marché en Europe, particulièrement en France.

Malgré les contraintes nombreuses qu'il rencontra, le Consortium a fourni de réels efforts pour atteindre les différents objectifs assignés à TV5 Québec-Canada. À cet égard, il importe de souligner la contribution particulière de la Société Radio-Canada et de son vice-président, M. Franklin Delaney, à la mise en place du Consortium et au développement général du service TV5 Québec-Canada.

Cinq constats ressortent de l'expérience du Consortium TV5 Québec-Canada :

- **un consensus s'est établi autour des objectifs reliés à la coopération multilatérale dans le cadre de la francophonie internationale;**
 - **l'expérience démontre que la vitrine commerciale est inefficace;**
 - **il existe, au sein du Consortium, une dynamique contradictoire et une situation conflictuelle;**
 - **le rôle prépondérant de la Société Radio-Canada doit être révisé;**
 - **la représentation des producteurs indépendants doit être réexaminée.**
-
- **Consensus établi autour des objectifs reliés au développement de la francophonie internationale**

Le projet TV5 Québec-Canada était particulièrement original. Cependant, l'ensemble des objectifs envisagés n'étaient pas également partagés par tous les promoteurs du projet ni par tous les membres du Consortium. Considérant le contexte d'urgence qui prévalait alors, les membres du Consortium furent pratiquement conscrits autour d'un projet émanant d'une volonté politique. Lorsqu'ils se furent engagés, ils se sont regroupés autour des objectifs culturels reliés à la

coopération multilatérale dans le cadre de la francophonie internationale et ont développé, par rapport à ces objectifs, un consensus qui les motive encore aujourd'hui.

L'expérience de ce projet, commun aux diffuseurs canadiens des secteurs public et privé, leur a fourni l'occasion d'établir entre eux des liens de nature professionnelle, ainsi que de nouveaux types de rapports avec des partenaires étrangers.

- **Inefficacité de la vitrine commerciale**

Ce n'est que progressivement que se sont révélés, chez les partenaires canadiens, les véritables enjeux que représentait la poursuite d'objectifs économiques dans le cadre du développement de TV5 Québec-Canada et de TV5 Europe. Dans les faits, TV5 constitue une vitrine politique et culturelle pour le Canada en Europe, mais certainement pas un moyen pratique et efficace de faire connaître, au plan international, le savoir-faire de nos producteurs et télédiffuseurs. Pour l'industrie, en effet, si cette vitrine n'est pas inutile, elle n'est plus considérée comme un moyen efficace de développer un nouveau marché en Europe. Dans le domaine de la promotion des productions canadiennes, d'autres instruments doivent être privilégiés, parce que mieux appropriés, tels les marchés internationaux de programmes comme celui, par exemple, du MIP-TV en France.

Une des principales raisons de l'échec du concept de "vitrine commerciale" tient au fait que, malgré la distribution réduite de TV5 Europe en France, toute émission mise à son horaire perd, de ce fait, sa valeur commerciale auprès des télédiffuseurs français - acheteurs potentiels - puisqu'elle ne peut plus être comptée dans les quotas applicables aux émissions diffusées pour la première fois en France.

- **Dynamique contradictoire et situation conflictuelle au sein du Consortium**

Représentant des groupes d'intérêt économique, les membres du Consortium ne peuvent éviter le jeu de la concurrence et faire en sorte que TV5 n'entre pas en conflit avec les intérêts de leur propre entreprise de production ou de télédiffusion. Il existe donc une dynamique contradictoire au sein du Consortium : chargés de promouvoir le développement et le succès du service TV5, ses membres sont en même temps enclins à faire en sorte qu'il n'entre pas en concurrence avec leur propre entreprise qui, dans un même marché, partage souvent la même clientèle.

- **Rôle prépondérant de la Société Radio-Canada au sein du Consortium**

Des membres du Consortium souhaitent que soit réexaminé le rôle, jugé prépondérant, que la Société Radio-Canada fut amenée à jouer jusqu'à maintenant dans l'administration et la gestion de TV5 Québec-Canada; c'est ainsi, par exemple, que le représentant de Radio-Canada préside le Consortium depuis sa création, que le directeur général et le directeur des programmes de TV5 demeurent des employés réguliers de Radio-Canada, que les services de Radio-Canada préparent l'émission *Info 5*, accaparant ainsi environ 65 % du budget consacré par TV5 Québec-Canada à la programmation canadienne, etc.

Cette situation s'explique cependant lorsqu'on prend en compte le contexte dans lequel TV5 Québec-Canada fut créé : considérant le nombre, l'importance et la complexité des négociations à mener, des mesures transitoires à prendre pour mettre en place la structure opérationnelle du service, et des actions à entreprendre pour que TV5 puisse entrer en ondes à la date prévue, Radio-Canada a dû accepter, à la demande pressante des autorités du ministère canadien des Communications, de prendre le leadership au sein du Consortium. Conscient des impacts que la position prépondérante de Radio-Canada pouvait provoquer, le représentant de cet organisme a privilégié la formule du consensus au sein du Consortium et s'est engagé, pour faciliter la participation de ses partenaires, à fournir le minimum de services techniques à TV5 et à confier le plus de contrats possible à l'entreprise privée. En pratique, les gestionnaires de TV5 font tout de même régulièrement appel à Radio-Canada parce que les services de cette dernière sont bien équipés et peuvent répondre promptement à certains besoins urgents de TV5.

- **Réexamen de la représentation des producteurs indépendants au sein du Consortium**

Le rôle joué à l'origine par le président de Film Sat au sein du Consortium est reconnu et apprécié par tous. Cependant, malgré les efforts qu'il a réalisés en cours de mandat pour que Film Sat puisse éventuellement représenter l'ensemble des producteurs indépendants, ce projet n'a pu être réalisé et Film Sat n'a toujours pas le caractère représentatif souhaité. En conséquence, il est devenu nécessaire de reconsidérer la participation de Film Sat aux activités du Consortium.

Programmation

Depuis sa création, TV5 Québec-Canada est considéré comme un canal spécialisé; il se définit comme "service complémentaire" aux autres services de télévision, notamment par le caractère

international de sa programmation, l'origine exclusivement francophone de ses émissions et le fait que la très vaste majorité d'entre elles ne se retrouvent sur aucune autre antenne.

La programmation européenne de TV5 Québec-Canada constitue, tant par la différence de ses approches en information, la qualité de ses émissions culturelles et la différence de son style, un complément à l'offre télévisuelle actuellement disponible (le service TV5 Québec-Canada est le seul, par exemple, qui ait accordé autant d'importance et traité avec autant d'ampleur les événements récents survenus dans les pays de l'Est alors que, au même moment, les télévisions nord-américaines mettaient davantage l'emphase sur l'invasion américaine au Panama).

Dans le but de conserver le caractère de "service canadien" à une chaîne dont la programmation est majoritairement composée d'émissions provenant d'Europe, on lui a ajouté un bulletin d'informations canadiennes, nationales et régionales, dont l'objectif est de mieux faire connaître le Canada aux Canadiens. La part de la programmation canadienne de TV5 Québec-Canada s'harmonise cependant mal à celle provenant d'Europe. Il en résulte, selon les expressions entendues, un "pot-pourri", un "salmigondis", une "bouillabaisse" qui empêchent le téléspectateur de reconnaître la véritable personnalité du service.

Les francophones hors du Québec considèrent tout de même que l'information régionale diffusée par TV5 leur permet, à l'occasion, de mieux connaître la réalité vécue par d'autres minorités francophones au Canada. Cependant, malgré l'intérêt que représente ce type d'informations pour les francophones hors-Québec, il faut se demander si c'est vraiment le rôle d'une télévision à caractère international de diffuser des informations canadiennes, nationales et régionales. Au Québec, d'autres chaînes francophones de télévision diffusent déjà ce type d'informations; dans les autres provinces, il semblerait plus conforme au rôle de Radio-Canada de fournir les émissions d'informations mettant en relief l'activité des régions canadiennes.

L'un des aspects positifs de la programmation de TV5 Québec-Canada est sans doute l'encouragement qu'elle a permis de donner à la diffusion de documentaires canadiens, lesquels constituent près de 30 % de la production originale canadienne transmise en première diffusion sur TV5 Québec-Canada; plusieurs d'entre eux furent également diffusés sur TV5 Europe. Ce faisant, TV5 Québec-Canada a offert son antenne à la diffusion d'un genre de productions qui trouve plus difficilement preneur chez les diffuseurs conventionnels; pour certains producteurs, TV5 est parfois la seule station de télévision qui accepte de diffuser leurs productions. Mais, ici encore, il faut se demander si cette stratégie, quels qu'en soient les avantages sur d'autres plans, correspond bien à la véritable nature du service.

Distribution

TV5 Québec-Canada est le service spécialisé de langue française qui rejoint le plus vaste auditoire : 2,5 millions de foyers câblés. Les francophones hors du Québec n'y ont cependant pas tous accès. Cette situation soulève le problème de la distribution des services francophones hors du Québec; à ce sujet, plusieurs considérations doivent être prises en compte. Rappelons d'abord que TV5 Québec-Canada, dont la programmation est largement d'origine étrangère, est un service subventionné par deux gouvernements alors que d'autres services, également diffusés par satellites et ayant un contenu majoritairement canadien, ne reçoivent pour autant aucune subvention gouvernementale. Ainsi, les coûts de distribution de CFTM (Télé-Métropole) sur CANCOM sont entièrement assumés par l'entreprise privée. En conséquence, si TV5 Québec-Canada bénéficiait d'une priorité de distribution dans les marchés hors du Québec à minorité francophone, cette concurrence pourrait être qualifiée de déloyale par les chaînes conventionnelles et pourrait amener CANCOM à considérer l'abandon de la distribution de CFTM; cela signifierait que les Canadiens résidant dans les zones éloignées perdraient l'accès à un canal francophone déjà disponible, dont le contenu est majoritairement canadien.

À l'extérieur du Québec, les réticences de certains télédistributeurs à imposer à l'ensemble de leurs abonnés, majoritairement anglophones, les coûts d'abonnement à TV5 Québec-Canada, et les effets qu'une telle imposition aurait, au plan des politiques et des règlements relatifs à la distribution des services spécialisés optionnels, montrent bien également la complexité du problème.

Promotion et publicité

Le service TV5 prenait le relais de TVFQ-99 dont la programmation, inaugurée en 1979, était constituée d'un assemblage d'émissions françaises largement transmises par le câble sur le territoire québécois. Il héritait ainsi de certaines habitudes d'écoute ancrées chez une partie de son auditoire potentiel. Le fait que cet auditoire avait développé un intérêt pour les émissions européennes constituait donc un acquis important pour TV5 Québec-Canada. Depuis sa création, ce service a cependant fait peu de publicité : - d'abord, ses moyens sont minimes (400 000 \$ annuellement) pour concurrencer d'autres chaînes dont les moyens sont considérables; - ensuite, il lui est difficile de "vendre" l'image d'une télévision internationale, alors qu'une partie de sa programmation est canadienne; - en fait, cette double personnalité constitue un handicap important lorsqu'il s'agit de concevoir une stratégie de promotion du service auprès d'une clientèle précise.

2.3 En résumé

- **Composition et fonctionnement du Consortium**

Malgré les contraintes nombreuses qu'il rencontra, le Consortium a fourni de réels efforts pour atteindre les différents objectifs assignés à TV5 Québec-Canada. À cet égard, ses membres accordent la plus haute importance aux objectifs reliés à la coopération multilatérale dans le cadre de la francophonie internationale. Par ailleurs, l'expérience démontre que la poursuite d'objectifs économiques est difficile dans le contexte actuel; la vitrine commerciale que devait constituer TV5 Europe est en effet peu efficace.

Les membres du Consortium sont chargés, d'une part, de promouvoir le développement et le succès du service TV5 Québec-Canada alors que, d'autre part, ils sont naturellement enclins, à cause de leur intérêt économique premier, à s'assurer que la programmation du service ne concurrence pas les activités de production et de diffusion de leur propre entreprise qui partage souvent le même auditoire. Cette dynamique contradictoire au sein du Consortium devra évidemment être modifiée.

Le rôle prépondérant que joue la Société Radio-Canada au sein du Consortium devra aussi être révisé et la représentation des producteurs indépendants devra être réexaminée.

- **Mission, programmation et personnalité du service**

Le service TV5 Québec-Canada devait offrir une grille-horaire complémentaire à celle des autres chaînes canadiennes, diversifier les sources d'information et contribuer à enrichir d'émissions culturelles la programmation offerte par les chaînes conventionnelles. La part européenne de la programmation du service semble bien remplir cette mission puisqu'elle constitue effectivement un complément à l'offre télévisuelle actuellement disponible et contribue à offrir une vision élargie du monde. Il n'en est cependant pas ainsi de la programmation canadienne, composée en grande partie d'informations nationales et régionales. Cette programmation s'harmonise mal à celle provenant d'Europe et empêche le service d'affirmer plus nettement sa véritable personnalité. Dans le cadre de sa programmation, TV5 Québec-Canada a cependant encouragé la production et la diffusion de documentaires canadiens; reconnaissant qu'il s'agit là d'un service appréciable rendu à ce genre de productions, on doit tout de même se demander si cela correspond à la véritable mission du service.

Le service TV5 Québec-Canada réinvestit les revenus du câble dans sa production originale canadienne. À ce sujet, la France rappelle cependant régulièrement, et avec insistance, son mécontentement du fait que ces revenus ne contribuent pas au paiement des frais communs.

- **Distribution, auditoire et publicité**

Au Québec, le service TV5 Québec-Canada est reçu par la presque totalité des abonnés au câble et rejoint près de 1 % de l'auditoire. Pour mesurer l'auditoire réel de TV5 Québec-Canada, il n'existe malheureusement que des données fragmentaires et contradictoires, dont la fiabilité n'est pas encore bien établie et qui, pour cette raison, doivent être interprétées avec beaucoup de prudence. C'est pourquoi le comité a choisi de ne pas s'y référer pour fonder ou appuyer les jugements qu'il doit porter sur TV5 Québec-Canada.

À l'extérieur du Québec, le service n'est accessible qu'à 50 % des foyers francophones abonnés au câble. Cette situation soulève le problème de la distribution des services francophones hors du Québec.

TV5 Québec-Canada fait peu de publicité; ses moyens sont minimes et il lui est difficile de "vendre", à une clientèle précise, l'image de télévision internationale qu'il veut projeter, alors que 20 % de sa programmation est canadienne.

CHAPITRE III

RECOMMANDATIONS

Prenant appui sur les résultats d'analyse présentés dans les chapitres précédents, le comité consultatif soumet, dans le présent chapitre, un ensemble de recommandations portant sur la participation canadienne à la programmation de TV5 Europe, sur les nouvelles orientations à donner à TV5 Québec-Canada et, conséquemment, sur les modifications à apporter à ce service.

3.1 L'avenir de l'ensemble du service TV5

Pour la Belgique et la Suisse, l'ensemble du service TV5 constitue un acquis important au plan national et pour l'ensemble de la francophonie. Lors des discussions qui eurent lieu à la suite de la publication du Rapport Decaux, les partenaires belges et suisses de TV5 ont, en conséquence, réaffirmé leur attachement au principe de coopération multilatérale en matière de diffusion internationale d'émissions francophones. Pour eux, le service TV5 constitue l'un des instruments de cette coopération et son existence ne doit pas être remise en question.

En France, malgré l'évolution rapide des politiques et le bouleversement actuel du paysage audiovisuel, la décision est maintenant prise de continuer à soutenir, du moins à court terme, le réseau TV5. De plus, lors de la réunion des ministres responsables du dossier TV5, tenue à Saint-Cloud le 17 novembre 1989, les partenaires français ont également exprimé leur volonté de dynamiser TV5 Europe en améliorant sa programmation et en modifiant ses structures. Force est de constater, cependant, que ce service ne constitue pas l'instrument prioritaire de la politique télévisuelle extérieure de la France. Cette dernière considère en effet TV5 Europe comme l'un des nombreux moyens dont elle dispose pour exporter ses émissions à l'extérieur de son territoire, notamment dans les pays de l'Est et en Afrique.

TV5 Europe aura donc à se tailler une place dans un "marché ouvert" extrêmement concurrentiel. Sur le territoire français, l'expansion de TV5 Europe restera soumise aux contraintes nombreuses que rencontre le gouvernement dans la réalisation de son "plan câble"; en ce domaine, il est donc à prévoir que les progrès seront lents au cours des prochaines années.

Considérant cette situation, que l'on pourrait qualifier de transitoire, le comité croit que les recommandations qu'il formule plus loin sont les plus appropriées. Elles pourront être revues à la

lumière d'un éventuel changement dans le paysage audiovisuel français, plus particulièrement lorsque la pénétration du câble en France aura atteint un point tel qu'il deviendra nécessaire de revoir la nature même du service TV5 Europe et de resituer sa programmation par rapport à celle qu'offriront alors les télédiffuseurs conventionnels français.

Au Canada, TV5 bénéficie d'un appui ferme de la part des gouvernements canadien et québécois et le niveau actuel de leurs contributions financières est assuré. Les autres partenaires canadiens, notamment ceux regroupés au sein du Consortium, ont également exprimé leur intérêt à maintenir le service TV5, dans la mesure où il demeurera un service spécialisé complémentaire aux autres chaînes de télévision.

En matière de financement de ce service, il est en effet rassurant que les gouvernements canadien et québécois aient récemment renouvelé leur engagement à maintenir leur contribution actuelle; en outre, l'existence des conditions du permis d'exploitation, aussi longtemps qu'elles seront respectées, maintiendront les revenus du câble. En ce qui concerne la contribution financière des partenaires européens à TV5 Québec-Canada, aucune information ne permet actuellement de croire qu'ils prévoient la diminuer. En fait, étant donné le principe selon lequel les partenaires contribuent financièrement au coût du service sur la base du pourcentage de programmes qu'ils diffusent, cela pourrait signifier, lors d'une éventuelle augmentation de la programmation européenne sur TV5 Québec-Canada, une augmentation de la contribution financière des partenaires européens et de leurs bailleurs de fonds.

La conjoncture actuelle est donc favorable à la recherche d'orientations et de moyens à privilégier pour consolider le service TV5 Québec-Canada et en assurer l'avenir. Cependant, le développement de ce service ne peut continuer à être planifié sur une base annuelle; pour que le Consortium puisse, au cours de l'automne prochain, solliciter auprès du CRTC un renouvellement de permis d'exploitation d'une durée de cinq ans, il est maintenant indispensable que les gouvernements prennent des engagements financiers pour la même période.

À la lumière des considérations précédentes, et en prenant en compte les moyens mis à la disposition du Consortium, le comité formulera, dans la prochaine section, des recommandations susceptibles d'améliorer la qualité de la contribution canadienne à la programmation de TV5 Europe.

3.2 La contribution canadienne à la programmation de TV5 Europe

Pour les cinq prochaines années, la contribution financière canadienne à TV5 Europe devra être maintenue; telle est la position unanime des interlocuteurs rencontrés, tant au Canada qu'en Europe. Une seconde conclusion fait également l'unanimité : la qualité des émissions canadiennes diffusées sur TV5 Europe doit être nettement améliorée afin que ces émissions reflètent et représentent vraiment la qualité habituelle de la production nationale canadienne et qu'elles contribuent à appuyer les efforts accomplis par nos industries de production et de diffusion pour pénétrer le marché audiovisuel européen.

Fonds de production TV5

La condition qui permettra d'offrir à TV5 Europe une production canadienne de meilleure qualité devra être l'enrichissement de la banque de nos émissions destinées à l'Europe. Considérant les difficultés actuelles d'approvisionnement, il est donc indispensable que le Consortium utilise une partie des revenus de TV5 Québec-Canada pour la production de meilleures émissions destinées à TV5 Europe. Il conviendrait, dans ce but, d'encourager l'investissement provenant des télédiffuseurs conventionnels canadiens et de les associer à la production des émissions de façon à ce qu'elles puissent également être largement diffusées sur le territoire canadien. Cette solution permettra non seulement d'accroître la qualité des émissions canadiennes sur TV5 Europe, mais également d'enrichir la programmation de nos chaînes conventionnelles, en plus de mettre davantage à profit le savoir-faire de nos producteurs indépendants.

En conséquence, le comité recommande :

- 1. Que le Consortium crée un fonds réservé à la production d'émissions destinées à enrichir la programmation canadienne sur TV5 Europe.**
- 2. Que ce fonds soit constitué de tous les revenus de TV5 Québec-Canada, à l'exclusion de ceux consacrés à l'administration, à la transmission et à la mise en ondes, à l'exploitation et à la promotion de la chaîne.**
- 3. Que ce fonds soit géré conjointement par Téléfilm Canada et par la Société générale des industries culturelles du Québec (SOGIC).**
- 4. Que ce fonds soit exclusivement réservé aux producteurs indépendants.**
- 5. Que le fonds ne soit accessible à un producteur indépendant que lorsque ce dernier aura obtenu : - d'abord une garantie écrite d'un télédiffuseur conventionnel canadien que sa production sera diffusée sur la chaîne appartenant à ce**

télédiffuseur; - ensuite une garantie écrite du Consortium que sa production sera également diffusée sur TV5 Europe.

6. **Qu'en contrepartie de l'aide financière accordée à une production, le Consortium conserve les droits de cette production pour sa diffusion sur le territoire desservi par TV5 Europe.**

Pour assurer la mise en oeuvre du Fonds de production TV5, pour éviter la duplication des démarches des producteurs auprès d'autres sources de fonds existantes et bénéficier de l'expertise développée par Téléfilm Canada et la Société générale des industries culturelles du Québec, on s'attend à ce que ces deux organismes établissent conjointement une structure de fonctionnement qui soit souple et légère, une politique de gestion et des critères d'admissibilité spécifiques au Fonds. Ce dernier devra être traité par ses gestionnaires comme un fonds indépendant, comme un ajout aux fonds actuels auxquels les producteurs ont déjà accès, et son modèle d'administration devrait être semblable à celui des mini-traités franco-canadiens existants.

Catégories d'émissions à privilégier

L'amélioration de la contribution canadienne à la programmation de TV5 Europe constitue sans doute l'une des premières priorités du Consortium. Il lui faudra, dans cette perspective, alimenter TV5 Europe d'émissions canadiennes les mieux adaptées aux auditoires européens et qui soient choisies dans certaines catégories de productions pour lesquelles l'expertise et la tradition canadiennes sont reconnues. Dès lors, trois catégories de productions canadiennes devraient être privilégiées :

- **les documentaires** : au cours des deux dernières années, l'aide importante offerte par TV5 Québec-Canada à la production et à la diffusion de documentaires a contribué à redonner à cette catégorie de productions un essor intéressant; il y a lieu de poursuivre dans cette voie, du moins pour les prochaines années, et de considérer que le Fonds TV5 devrait privilégier ce type de productions;
- **les émissions pour la jeunesse** : les producteurs canadiens ont également développé une expertise particulière, internationalement reconnue, dans la production d'émissions pour la jeunesse;
- **les émissions d'informations** : il existe actuellement une demande pour des émissions d'informations internationales présentées en langue française, mais dans une perspective

nord-américaine; en ce domaine également, les producteurs canadiens ont acquis une bonne expérience.

En conséquence, le comité recommande :

7. **Que la programmation canadienne sur TV5 Europe mette prioritairement l'accent sur la diffusion de documentaires. Les émissions pour la jeunesse et les émissions d'informations pourraient compléter l'offre de programmation canadienne.**

Cahiers des charges des télédiffuseurs français

Considérant la faible pénétration de TV5 Europe en France, considérant également la teneur des cahiers des charges actuellement imposés aux télédiffuseurs conventionnels français, le comité recommande :

8. **Que les démarches appropriées soient entreprises auprès des autorités chargées de la réglementation française pour que la diffusion par TV5 Europe des oeuvres canadiennes sur le territoire français ne soit pas comptabilisée comme une première diffusion originale en France, permettant ainsi à ces mêmes oeuvres canadiennes de pouvoir être éventuellement comptabilisées, par les chaînes conventionnelles françaises, dans le quota des "oeuvres en première diffusion originale en France".**

Responsabilités du Consortium et des administrateurs du Fonds TV5

Les constats établis au chapitre précédent ont permis de soulever certaines questions relativement à la dynamique qui prévalait au sein du Consortium, au rôle prépondérant qu'y joue la Société Radio-Canada et à la représentation des producteurs indépendants au sein de ce regroupement. Ces questions doivent trouver des solutions. Par ailleurs, la mise en oeuvre des recommandations précédentes exigera certaines modifications aux responsabilités actuelles du Consortium et confiera de nouvelles responsabilités à deux organismes gouvernementaux.

En conséquence, le comité recommande :

9. **Que le Consortium de télévision Québec-Canada ait désormais, parmi ses responsabilités, les suivantes :**
 - **fournir à TV5 Europe des émissions prêtes à être diffusées, donc libres de droits, ayant été l'objet de financement de la part du Fonds TV5 ou ayant été offertes au Consortium et dont les droits auront été acquis par ce dernier;**

- mettre à la disposition des administrateurs du Fonds TV5 la portion des revenus décrite dans la recommandation no 2.

10. Que les administrateurs du Fonds de production TV5 aient les responsabilités suivantes :

- établir le protocole d'entente entre les deux organismes chargés de l'administration du Fonds et fixer les priorités de ce Fonds conformément à la recommandation no 7;
- établir la politique générale de soutien financier aux productions canadiennes destinées à TV5 Europe;
- établir les critères d'admissibilité au Fonds TV5, tels le niveau de licence exigé, les personnes, les groupes et les corporations habiles, etc.;
- accepter ou refuser les projets;
- administrer le Fonds;
- rendre compte annuellement de l'administration du Fonds au Consortium de télévision Québec-Canada.

3.3 La réorientation de TV5 Québec-Canada

Programmation

À l'intérieur d'un paysage audiovisuel qui a beaucoup changé durant les dernières années, il devient important de donner au service TV5 Québec-Canada une personnalité propre pour que son auditoire sache ce qu'il peut y trouver d'original par rapport aux autres chaînes conventionnelles. À cette fin, sa programmation doit être revue pour lui donner un caractère plus spécialisé et davantage complémentaire à celle des autres services de télévision. La chaîne pourrait également être améliorée en prolongeant sa grille-horaire pour que son temps d'antenne puisse éventuellement être semblable à celui des autres services disponibles sur le câble.

Considérant que le coût de production d'émissions originales canadiennes pouvant alimenter 20 % de la grille-horaire de TV5 Québec-Canada dépasserait largement les ressources financières actuellement affectées à la production, il apparaît que le meilleur usage qui peut être fait de ces ressources est de les utiliser pour la production d'un certain nombre de programmes canadiens destinés à améliorer la programmation canadienne diffusée sur TV5 Europe.

Par ailleurs, en vue de personnaliser davantage TV5 Québec-Canada, il semble au comité que ce service devrait adopter une programmation entièrement européenne, laquelle permettra d'offrir à l'auditoire canadien des programmes qu'il ne retrouvera pas sur d'autres chaînes. Dans ce contexte, et advenant l'extension de la grille-horaire du service, il faudra accroître l'approvisionnement de productions européennes. C'est pourquoi le Consortium devra favoriser le plus possible l'accès de TV5 Québec-Canada à de nouvelles sources de programmes européens telles, par exemple, la Cinq, M-6 et la SEPT en France.

En conséquence, le comité recommande :

11. **Que la programmation de TV5 Québec-Canada soit entièrement composée de programmes de langue française provenant d'Europe (et d'autres régions extérieures au Canada qui composent la francophonie internationale).**
12. **Que la responsabilité de l'encadrement de cette programmation soit celle de TV5 Québec-Canada (habillage de la chaîne et activités de promotion).**
13. **Que le Consortium fasse les démarches appropriées pour que TV5 Québec-Canada bénéficie d'un accès élargi aux sources de programmes européens.**

Considérant la législation canadienne actuelle et celle présentement à l'étude (projet de loi C-40), les recommandations précédentes relatives à la programmation de TV5 Québec-Canada devraient permettre au Consortium d'obtenir du CRTC un renouvellement de permis d'exploitation du service.

Responsabilités du Consortium relatives à la programmation de TV5 Québec-Canada

Dans le cadre des recommandations précédentes relatives à la nouvelle programmation de TV5 Québec-Canada, les responsabilités actuelles du Consortium doivent être reformulées.

En conséquence, le comité recommande :

14. **Que le Consortium ait les responsabilités suivantes relativement à la programmation de TV5 Québec-Canada :**
 - **assurer l'approvisionnement en programmes francophones et approuver la programmation (grille-horaire et habillage) de TV5 Québec-Canada;**
 - **allonger les heures d'antenne en utilisant la multidiffusion des émissions disponibles ou en ajoutant de nouvelles émissions;**

- **maintenir la distribution du service au Québec et améliorer, au moyen de différentes formules, celle à l'extérieur du Québec en poursuivant la distribution au moyen du satellite Anik D2 et en conservant les modes de financement actuels; entreprendre les démarches appropriées auprès du CRTC et des câblodistributeurs pour que TV5 Québec-Canada soit accessible aux groupes francophones hors du Québec qui expriment leur intérêt à recevoir le service;**
- **améliorer la promotion de l'antenne;**
- **éliminer toute publicité commerciale, sauf celle obtenue sous forme de contrat-échange avec d'autres médias ou supports publicitaires pour fin de promotion de la programmation.**

Responsabilités du Consortium relatives à la gestion du service Québec-Canada

Les changements proposés au service TV5 Québec-Canada sont nombreux : personnalité plus affirmée de l'antenne, responsabilités confiées au Fonds de production, absence de production de programmes et d'activités de publicité commerciale, etc. Le principe retenu est de confier à l'extérieur tout ce qui peut l'être, dans la mesure où cette solution est plus économiquement efficace. Il convient, en conséquence, de revoir la structure de gestion du service, de l'alléger considérablement et de lui donner davantage de dynamisme. Dans cette perspective, il est nécessaire d'accorder aux gestionnaires du service toute l'autonomie souhaitable; si la présence prépondérante de la Société Radio-Canada fut bénéfique durant la mise en place du service, il est maintenant nécessaire de passer à une nouvelle étape : celle de l'indépendance des gestionnaires et de la transparence de leur gestion.

En conséquence, le comité recommande :

15. **Que soit mise en place, au sein de TV5 Québec-Canada, une structure de gestion adaptée à la nouvelle personnalité du service et un aménagement des responsabilités favorisant l'indépendance professionnelle des gestionnaires afin d'assurer leur objectivité et la transparence de leurs décisions, afin également qu'ils puissent relever les nouveaux défis que les changements en perspective leur offriront.**
16. **Que soit confiée à l'extérieur, chaque fois que cela est plus économique et plus efficace, la réalisation des activités du service, notamment celles relatives à la promotion, à l'encadrement et à l'habillage de l'antenne.**

3.4 Le statut et la composition du Consortium Québec-Canada

Les recommandations précédentes relatives à la réorientation de la programmation de TV5 Québec-Canada et de la contribution canadienne à TV5 Europe ont été formulées dans le but

d'accroître l'intérêt et la qualité du service, de lui assurer une plus large clientèle et de lui insuffler un plus grand dynamisme. C'est au Consortium qu'il appartiendra d'orienter, de diriger, de gérer et d'animer le service, d'améliorer sa programmation et de préparer son plan de développement. En conséquence, son statut doit être renforcé. En outre, sa composition doit être revue en considérant les recommandations relatives à la création du Fonds TV5 destiné aux producteurs indépendants; dans ce nouveau contexte, en vue d'éviter la perception possible de conflits d'intérêt, les producteurs indépendants ne pourront évidemment plus être membres du Consortium.

En conséquence, le comité recommande :

- 17. Que les démarches appropriées soient effectuées pour que le Consortium acquière le statut de corporation sans but lucratif.**
- 18. Que le Consortium soit composé des membres actuels et de ceux qui voudront éventuellement s'y associer, à l'exclusion des représentants des producteurs indépendants.**
- 19. Que la Convention TV5 Québec-Canada, signée le 28 août 1987, soit amendée pour refléter les changements proposés dans le présent rapport.**

3.5 Le calendrier de réalisation des recommandations

Considérant que les ministres responsables du dossier TV5 se réuniront en mai prochain à Montréal; considérant que le Consortium Québec-Canada doit transmettre, au début de l'automne prochain, une demande au CRTC en vue d'obtenir un renouvellement du permis d'exploitation de TV5 Québec-Canada; considérant qu'il doit, à cette fin, connaître au plus tôt les politiques et orientations que les ministres responsables du dossier souhaitent privilégier pour assurer le développement des deux services TV5; considérant que le Consortium doit également connaître les engagements financiers que les gouvernements du Canada et du Québec sont disposés à prendre envers TV5 Québec-Canada, le comité recommande :

- 20. Qu'à la suite de la prochaine rencontre des ministres responsables du dossier TV5, les ministres des Communications du Canada et du Québec fassent connaître le plus rapidement possible au Consortium les suites qu'ils entendent donner aux recommandations du présent rapport et, plus particulièrement, l'importance et la durée de l'engagement financier que leur gouvernement respectif est disposé à offrir à TV5 Québec-Canada.**

EN GUISE DE CONCLUSION

Dans le contexte de l'évolution actuelle du paysage audiovisuel, tant au Canada qu'en France, la problématique de TV5 comporte un double volet :

- d'un côté, la participation du Québec et du Canada à un service de télévision diffusé en Europe doit être de qualité; en conséquence, il faut cesser de mettre à l'horaire de TV5 Europe des émissions qui ne reflètent pas l'expertise, la créativité et le talent véritables de nos producteurs et télédistributeurs;
- d'un autre côté, les moyens limités dont dispose TV5 Québec-Canada ne permettent que de saupoudrer quelques heures de contenu canadien dans la programmation de ce service. Dès lors qu'il n'est plus possible d'envisager que TV5 Québec-Canada puisse, dans un avenir prévisible, augmenter la qualité, la diversité et le volume de son contenu canadien, ce dernier devient un élément qui nuit à l'homogénéité de la grille, donc à la personnalité de ce service de télévision internationale.

Pour résoudre ces deux problèmes, les options étaient multiples, sinon contradictoires. Celles qui furent retenues par le comité lui ont semblé les plus appropriées parce qu'elles paraissaient concilier l'ensemble des objectifs essentiels des deux services TV5.

La **première solution** consistera à utiliser les revenus disponibles de TV5 Québec-Canada pour constituer un fonds - additionnel aux fonds d'aide existants - qui permettra d'encourager la production d'émissions de qualité qui seront diffusées sur TV5 Europe et sur l'une de nos chaînes francophones conventionnelles. Cette solution comporte deux avantages importants :

- la diffusion d'émissions canadiennes de qualité sur TV5 Europe mettra un terme à une opération finalement peu flatteuse pour nos talents;
- les émissions soutenues financièrement par le fonds seront produites avec le concours des producteurs indépendants et des télédiffuseurs francophones conventionnels; elles pourront ainsi bénéficier de ressources financières plus considérables, en plus d'être assurées d'une plus large diffusion.

La **seconde solution** devrait permettre à TV5 Québec-Canada de cesser cet exercice dangereux de "grand écart" qui consiste à mêler, dans sa programmation, quelques éléments de contenu

canadien à une majorité de programmes européens; c'est pourquoi le comité recommande de personnaliser davantage la programmation de TV5 Québec-Canada en la rendant entièrement européenne, sauf en ce qui concerne l'identification, la promotion et l'habillage de la chaîne.

Les deux solutions retenues ont le mérite de conserver ce qui est positif dans l'effort du Consortium Québec-Canada et d'éliminer la situation conflictuelle dans laquelle ses membres doivent travailler, en redéfinissant son rôle et en assurant à TV5 Québec-Canada une gérance interne où la transparence des décisions et l'indépendance des gestionnaires permettront d'envisager un développement dynamique du service.

Malgré les améliorations que les partenaires de TV5 Europe et de TV5 Québec-Canada pourront apporter à ces deux services, ces derniers ne pourront cependant plus continuer leurs activités dans un climat de "sursis". Il est donc essentiel que les différents gouvernements, importants bailleurs de fonds, prennent immédiatement, à l'égard des deux services, des engagements financiers d'une durée d'au moins cinq ans afin de leur assurer la stabilité et la sécurité qui leur permettront de planifier leur développement.

Enfin, le comité a formulé ses recommandations en prenant en compte les moyens actuellement disponibles et dans l'espoir que TV5 Québec-Canada, fenêtre complémentaire et perspective unique sur le monde, de même qu'apport culturel exclusif, puisse continuer d'être accessible aux Canadiens, enrichissant ainsi, d'une manière originale, leur système de radiodiffusion.

ANNEXE

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES PAR LE COMITÉ

I. AU CANADA

- ASSOCIATION CANADIENNE DES RADIODIFFUSEURS DE LANGUE FRANÇAISE

M. Gilles Grégoire, Président

M. Jean Fortier, Directeur

M. Denis Langlois, Directeur

M. Bernard Montigny, Secrétaire

- ASSOCIATION CANADIENNE DE LA TÉLÉVISION PAR CÂBLE

M. Guy Beauchamp, Président

M. Gérard Lavallée, Vice-président et directeur

- ASSOCIATION DES CÂBLODISTRIBUTEURS DU QUÉBEC

M. Hubert Stéphenne, Directeur général

- ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE FILMS ET DE VIDÉOS DU QUÉBEC

Mme Louise Baillargeon, Directrice générale

Mme Lorraine Richard, Présidente de la section télévision

Mme Micheline Blais, Secrétaire-trésorière de la section documentaires et commandites

- COGECO

M. Jean Fortier, Vice-président

- COMMUNAUTÉ DES TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

M. Pierre Roy, Président

- CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

M. Keith Spicer, Président

M. Fernand Belisle, Secrétaire général

- CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À QUÉBEC

M. Camille Rohou, Consul général

M. Albert Salon, Conseiller culturel

- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Aurèle Thériault, Directeur général

M. Sylvio Morin, Attaché de presse

- GROUPE VIDÉOTRON

M. André Chagnon, Président

- JOURNALISTE

M. Florian Sauvageau, Journaliste et professeur à l'Université Laval

- MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES DU QUÉBEC

M. Guy Rivard, Ministre délégué à la francophonie

M. Denis Ricard, Sous-ministre adjoint à la francophonie

M. Claude Roquet, Directeur général (France)

M. René Leduc, Directeur à la francophonie

Mme Denise Perron, Conseillère à la Direction générale (France)

- MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS DU CANADA

M. Alain Gourd, Sous-ministre

M. Jean Guérette, Directeur de la radiodiffusion de langue française

Mme Elisabeth Châtillon, Directrice générale adjointe aux relations internationales

M. Michel Normandeau, Chef des politiques de langue française de la radiodiffusion

- MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC

M. Jacques Pigeon, Sous-ministre

M. Serge Thibaudeau, Directeur général des médias

M. Jean-Guy Prince, Directeur du développement international et de la télédistribution

- OFFICE NATIONAL DU FILM

Mme Lucile Veilleux, Directrice adjointe du programme français

Mme Michelle Doré, Directrice des affaires générales

- PAUL MARTEL INC.

M. Paul Martel, Président

- RADIO-CANADA

M. Franklin Delaney, Vice-président

- RADIO-QUÉBEC

Mme Françoise Bertrand, Présidente et directrice générale

- RADIO-NORD

M. Gilles Poulin, Président et directeur général

- ROGERS CABLE

M. Colin Watson, Président et chef de la direction

- ROGERS COMMUNICATIONS

M. Phil Lind, Vice-président aux programmes et à la planification

- FILM SAT

Mme Marie-Josée Raymond, Vice-présidente

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES DU QUÉBEC

M. Robert Brisebois, Vice-président

M. André Théberge, Directeur des opérations-film

- TÉLÉFILM CANADA

Mme Michelle Fortin, Directrice générale adjointe

M. Louis Laverdière, Directeur - Opérations (Montréal)

- TÉLÉ-MÉTROPOLE

M. Serge Gouin, Président et chef de la direction

M. Michel Chamberland, Vice-président à la programmation

- TÉLÉVISION QUATRE SAISONS

M. Charles Bélanger, Vice-président

Mme Marie-Christine Beaudry, Conseillère juridique

- TVMC AUDIO VISUEL INC.

M. Réjean Myre, Président

- TV ONTARIO

M. Bernard Ostry, Président et chef de la direction

M. Jacques Bensimon, Directeur de la programmation française

M. Bill Roberts, Directeur des relations extérieures

- TV5 QUÉBEC-CANADA

M. James Baer, Directeur général

M. Gilles Vinet, Directeur des affaires générales et de la planification

- UNION DES ARTISTES

M. Serge Demers, Directeur général

II. EN FRANCE

- ANTENNE 2

M. Jean-Michel Gaillard, Directeur général

M. Jean-Marc Virieu, Directeur du Cabinet

M. Jacques Rousseau, Directeur délégué aux relations internationales pour A2 et FR-3

- AMBASSADE DU CANADA

M. Claude C. Charland, Ambassadeur

M. Marc Lortie, Conseiller aux affaires politiques

M. Jacques Crête, Conseiller à la presse et aux communications

- CABINET DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION, CHARGÉE DE LA COMMUNICATION

M. Gérard Ganser, Directeur du Cabinet

M. Claude Norek, Directeur adjoint du Cabinet

M. Gilles-Marie Tiné, Conseiller technique, programmes et créations audiovisuelles

- CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Michel Rocard, Premier ministre

Mme Sylvie Hubac, Conseillère technique

M. Pierre Encrevé, Conseiller technique, culture, communication, francophonie

- CABINET DU MINISTRE CHARGÉ DE LA FRANCOPHONIE

M. Yves Aubin de la Messuzière, Directeur du Cabinet

Mme Martine Storti, Conseillère technique à l'audiovisuel et aux affaires européennes

- CANAL FRANCE INTERNATIONAL

M. Fouad Benhalla, Président et directeur général

M. Jean-Paul Chailleux, Directeur délégué à l'information et aux programmes

- COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

M. Henry Inberg, Directeur du Cabinet du Ministre-Président

- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

M. Jacques Boutet, Président

- DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC

M. Marcel Bergeron, Délégué général intérimaire

M. Claude Bélanger, Conseiller aux affaires francophones

- FR-3

M. Jacques Chancel, Directeur des programmes

- LA SEPT

M. Jérôme Clément, Président

M. Michel Anthonioz, Directeur général adjoint

- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bernard Miyet, Directeur général adjoint, relations culturelles, scientifiques et techniques

M. Michel Lummaux, Adjoint au Directeur de la communication

- RADIO-TÉLÉVISION BELGE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

M. Robert Wangermée, Premier Vice-président de TV5 Europe

- SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

M. Jean-Claude Chanel, Vice-président de TV5 Europe et adjoint à la direction

- SOFIRAD

M. Jean Ebrard, Directeur

- TF-1

Mme Souné Wade, Directrice des relations internationales

M. Emmanuel Florent, Directeur du développement

- TV5 EUROPE

M. Patrick Imhaus, Président

M. Jean-Jacques Célerier, Ex-président

Publication éditée par
la Direction générale des médias
et la Direction des communications
du ministère des Communications du Québec

Cette publication peut être obtenue en
en faisant la demande à :

Jean Savard
Direction des communications
Ministère des Communications
Gouvernement du Québec
1037, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 3^e étage, Tour
Québec (Québec) G1R 4Y7
(418) 643-1529
Télécopie : (418) 643-9226

(La version française de ce document peut être obtenue sur demande)

Imprimé au Québec, Canada
Dépôt légal - 2^e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-20746-7

